

Société Saint-Simon

3, rue Sextius-Michel 75015 Paris

<https://saint-simon.net>

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2/3/2024
Ouvrte à 15h au Salon de Musique de la Bibliothèque de l'Arsenal

Préambule

A/ Membres présents : 11 membres présents

Jean-François Bège, Annabelle Bolot, Jean-Louis Carillon, Thomas Doillon, Rolande Fischesser, Marie-Claude Jeanne, Éliane Lafont, Philippe Hourcade, Claire Quaglia, Mathieu da Vinha et Catherine Volpilhac-Auger.

B/ Délégations de pouvoir : 24 délégations de pouvoir

Rappelons que les délégations de pouvoir devaient être adressées par @ à Jean Louis Carillon, Secrétaire Général Adjoint

➤ Claire Quaglia, Secrétaire Général, dispose de 14 délégations de pouvoir :

Damien Crelier, Eric Ortavant, Philippe Moreau, Anne Guillaibert, Delphine Mouquin, Nicolas Garroté, Laurent Müller, Marc Hersant, Gilles Candar (par délégation de pouvoir de Marc Hersant), Bernard Moinier, Marie-Paule de Weerdt-Pilorge, Bruno Lejeune, Anne-Madeleine Goulet, François Raviez

➤ Philippe Hourcade, Président, dispose de 6 délégations de pouvoir :

Gaëlle Audeon, Michèle Bastien, Michèle Dulbecco, Alain Dupont, Martine Clément (papier), Alain Puzenat (papier)

➤ Jean Louis Carillon, Secrétaire Général Adjoint, dispose de 4 délégations de pouvoir :

Régis Bezard-Falgas (papier), Bernard Touzet, Yves Frelon, Philippe Jean-Louis (papier)

On note que parmi les 12 administrateurs, 5 sont présents à l'Assemblée, 6 ont donné pouvoir, 1 n'a pas répondu.

C/ Quorum

La Société compte à ce jour 196 membres. Le quorum prévu par l'article 12 des statuts (« le quart au moins des membres de l'association présent ou représenté ») est donc de 49 votants. L'Assemblée compte 35 votants (soit 11 présents + 24 délégations de pouvoir) : le quorum n'est donc pas atteint.

L'article 12 des statuts prévoit qu'en ce cas « une nouvelle Assemblée générale ordinaire est convoquée au minimum quinze jours après la première. Cette Assemblée délibère valablement quel que soit le nombre des membres de l'association présents ou représentés. »

A l'unanimité, les 35 votants considèrent que ladite Assemblée se tient ce jour.

Rappelons que nous procédons ainsi tous les ans car nous ne parvenons jamais au quorum.

1- Rapport moral du Président

A/ Point sur les membres de la Société

. 14 nouveaux membres : Michel Bascouard, Jean-Marie Blas de Roblès, Malika Bouzid, Pierre-Louis Cassandro-Malphettes, Martine Clément, Patrick Dandrey, Hubert Dansette, Thomas Doillon, Christine Dugallier, Yves Frelon, Laurence Granger, Béatrice Guion, Pierre Panet, Bertrand Saint-Etienne

. 6 décès : Jean-Pierre Domec, Jean Ehrard, François Formel, Emmanuel Leroy Ladurie, Philippe Mage

. 4 membres ont dû être radiés faute de cotisation les trois dernières années.

B/ Journées d'études et visites

. Journée d'études le 16 mars 2023 (Centre de Recherche du Château de Versailles, Auditorium, Pavillon Dufour): « PARIS: histoire et représentations au temps de Saint-Simon » (9h30-18h)

. Visite de l'exposition « Louis XV, passion d'un roi », 16 janvier 2023, (Hélène Delalex)

. Visite de la Chancellerie d'Orléans, Paris, le 2 février 2023 (Séverine Delisle- Coignac)

. Visite de l'hôtel de Noirmoutier, Paris, le 1er juin 2023 (François Gilles)

. Visite de l'exposition au musée Carnavalet: « La Régence à Paris, L'aube des Lumières », le 12 novembre (José Los Llanos)

Ces visites ont toutes été marquées par la qualité de leur conférencier.

C/ Publications

. *Cahiers* Saint-Simon n°51, « Paris: histoire et représentations au temps de Saint-Simon »

. Publication en ligne des *Cahiers* Saint-Simon n°48, « Des collections de Mémoires à Saint-Simon, la réception des Mémoires au XIX^e siècle », sur le site « Persée » : www.persee.fr/collection/simon

D/ Constitution d'un nouveau site internet. <https://saint-simon.net>

Gros travail de Claire Quaglia avec l'aide d'un prestataire extérieur (« Poyesis »). Par là, la société se dote d'un véritable outil pour se faire connaître et pour développer ses activités. Claire Quaglia et Thomas Doillon travaillent à la maintenance du site.

→ Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2- Rapport financier du Trésorier et rapport du vérificateur des comptes

Rappelons que l'article 12 des statuts stipule que l'AG « élit pour trois ans, parmi ses membres, deux vérificateurs ». Compte tenu de la qualité de nos Trésoriers successifs et de la modestie des chiffres, l'Assemblée Générale a toujours élu un seul vérificateur.

L'année se clôture avec une perte de 2.871 € après l'investissement exceptionnel de 3.510 € pour le site internet et après refus du CNL de nous accorder son aide (1.770 € en 2022). Sans cette dépense exceptionnelle, nous enregistrerions un résultat positif de 659 € correspondant à l'augmentation de rémunération de notre trésorerie grâce à la hausse des taux d'intérêt, soit un exercice juste à l'équilibre grâce aux cotisations indispensables de nos membres.

Notre trésorier achève son mandat sur une note optimiste: le nombre de cotisants est stable, voire en augmentation, les frais d'impression également, voire en légère diminution et la Société profite des produits financiers en hausse (livret A).

L'Assemblée générale remercie chaleureusement Alain Dupont (trésorier de la Société depuis 2012) pour le travail accompli, pour sa rigueur et son dévouement à la Société.

Thomas Doillon accepte de lui succéder lorsqu'il sera élu administrateur.

Rolande Fischesser approuve ces comptes. Elle n'a pas souhaité prolonger sa mission. Elle est chaleureusement remerciée pour le travail accompli au sein de la Société depuis 2012.

→ Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

→ Le dépôt d'une demande de subvention au CNL est adopté à l'unanimité sur le fondement de 250 exemplaires payants des Cahiers pour un tirage de 260 exemplaires en 2023.

3- Élection des membres du Conseil d'Administration

Le candidat présent se retire de la salle au moment de son élection.

Annabelle Bolot est élue à l'unanimité des présents et représentés

Jean Louis Carillon est élu par 11 présents et 18 représentés

Damien Crelier est élu à l'unanimité des présents et représentés

Mathieu Da Vinha est élu à l'unanimité des présents et représentés

Thomas Doillon est élu à l'unanimité des présents et représentés

Nicolas Garroté est élu à l'unanimité des présents et représentés

Marc Hersant est élu à l'unanimité des présents et représentés

Philippe Hourcade est élu par 7 présents et 6 représentés

Claire Quaglia est élue à l'unanimité des présents et représentés

François Raviez est élu par 9 présents et la totalité des voix représentées

Catherine Volpilhac-Auger est élue par 10 présents et 18 représentés

Marie-Paule de Weerdt-Pilorge est élue à l'unanimité des présents et représentés

Le Conseil d'Administration qui se tiendra en Visio le samedi 9 mars 2024 élira en son sein le bureau composé d'un Président, de deux ou trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire général, d'un Secrétaire général adjoint, et d'un Trésorier. Il désignera par ailleurs les membres du Comité de lecture.

4- Élection du vérificateur des comptes

Jean-François Bège, Président des Amis de la Ferté-Vidame, a bien voulu accepter cette mission. Nous sommes heureux de pouvoir par là resserrer les liens qui unissent la Société Saint-Simon et les amis de la Ferté-Vidame.

→ Jean-François Bège est élu à l'unanimité des présents et représentés.

5- Questions diverses

L'Assemblée s'inquiète du sort des archives très riches et de la bibliothèque de François Formel qui nous a quittés le 29 août dernier. Un contact sera pris avec son frère Gérard Formel.

La séance est levée à 17h.

Claire Quaglia, Secrétaire générale

Jean Louis Carillon, Secrétaire général adjoint